

République Française  
Département INDRE-ET-LOIRE  
**Commune de Villaines-les-Rochers**

## Séance du 04 Juillet 2014

L'an deux mil quatorze et le quatre Juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie sous la présidence de Madame BERGEOT Marie-Annette, Maire.

**Présents** : Mme BERGEOT Marie-Annette, Maire,  
Mmes : BERON Céline, GIRAULT Florence, GUERINEAU Virginie, JAULIN Brigitte, LE CORNEC Josiane, MORIN Céline, ORY Fabienne,  
MM : BEAUSSEIN Paul, BERTAUD Pierre, BROCHARD Franck, BRUYANT François, DE BOISSESON Vincent, MICHOT Yannick,

**Absent (s) excusé (s)** : M. MOIRIN Grégory,

**Absent (s)** : /

**Représenté (s)** :  
M. MOIRIN Grégory par M. MICHOT Yannick,

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14

**Date de la convocation** : 30 Juin 2014

**Date d'affichage** : 30 Juin 2014

Le quorum étant atteint,

### **Désignation du secrétaire de séance**

Madame le Maire propose de bien vouloir procéder à la désignation de l'un des membres du Conseil Municipal qui remplira les fonctions de secrétaire au cours de la présente séance.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, de désigner Monsieur BRUYANT François, qui remplira les fonctions de secrétaire au cours de la présente séance.

A l'unanimité des présents (Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0)

## **Approbation du compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal**

### Séance du 28 avril 2014

Madame le Maire procède à la lecture du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 28 avril 2014. Elle propose de bien vouloir en adopter le procès-verbal.

Le compte rendu de la séance précédente a été adopté après lecture, à l'unanimité des présents.

A l'unanimité des présents (Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0- Ne prend pas part au vote : 0)

### Séance du 16 mai 2014

Madame le Maire procède à la lecture du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 16 mai 2014.

Il est à noter que Madame GIRAULT Florence a été validée au Comité Tourisme de la Communauté de Communes du Pays d'Azay-le-Rideau (CCPAR) tel que souhaité par le Conseil Municipal.

Puis, Madame le Maire propose de bien vouloir en adopter le procès-verbal.

Le compte rendu de la séance précédente a été adopté après lecture, à l'unanimité des présents.

A l'unanimité des présents (Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0- Ne prend pas part au vote : 0)

### Communication

L'ensemble des conseillers approuve la forme des comptes rendus du Conseil Municipal. Ces comptes rendus sont publiés sur le blog (<http://villaineslesrochers.unblog.fr/>).

Pour la diffusion dans la Nouvelle République, il faut en faire une synthèse. Le secrétaire de séance la réalisera à partir de ce conseil. Madame MORIN Céline, Adjointe au Maire le fera pour les comptes rendus des Conseils Municipaux précédents.

## **Modification de l'ordre du jour du Conseil**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal, d'ajouter les deux points supplémentaires suivant à l'ordre du jour :

- Ecole : Acquisition de mobilier scolaire et d'une table de tennis de table
- Bâtiments communaux : Système de protection

Le Conseil Municipal,

Vu l'ordre du jour du Conseil Municipal du 04 juillet 2014,  
Vu les demandes proposées par Madame le Maire,

Vu le caractère concomitant avec la délibération concernant les décisions modificatives de virements de crédits,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

ACCEPTE :

- de modifier l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal du 04 juillet 2014 comme suit :

- d'ajouter la délibération relative à l'acquisition de mobilier scolaire et d'une table de tennis de table pour l'école

- d'ajouter la délibération relative au Système de protection des Bâtiments communaux

A l'unanimité des présents (Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

### **Objet des délibérations**

#### **SOMMAIRE**

Enfouissement des réseaux Haute Tension : Convention de servitude entre ERDF et la commune

Rue des Marches : Demande de subvention au titre des Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM)

Eglise : Demande de subvention au titre des Contrats Départementaux de Développement Solidaire (CDDS)

Voirie - Sécurité routière : Demande de subvention au titre des Contrats Départementaux de Développement Solidaire (CDDS)

Désignation des délégués au Comité Local d'Animation et de Développement (CLAD) de la Région Centre

Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

CCPAR : Commission Intercommunale des Impôts Directs

CCPAR : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Informatique : Renouvellement du contrat des logiciels SEGILOG

Cimetière - Columbarium : Tarifs des concessions

Décision modificative n° 2014/01 : Virements de crédits

Ecole : Acquisition de mobilier scolaire et d'une table de tennis de table

Bâtiments communaux : Système de protection

#### **1) 2014\_045 – Enfouissement des réseaux Haute Tension : Convention de servitude entre ERDF et la commune**

Cette convention fait partie d'un vaste chantier d'enfouissement des lignes HT mené par la société Electricité Réseau Distribution France (ERDF) sur le secteur, pour améliorer la qualité du courant, notamment pour diminuer le nombre de micro-coupures.

Ce projet n'est pas encore complètement arrêté. ERDF contacte chaque propriétaire concerné pour lui exposer le projet et lui proposer une convention de servitude.

La convention proposée à la mairie fait suite à un refus d'un propriétaire mais complique sensiblement le projet et donc en augmente le coût.

Le Conseil Municipal a donc souhaité, avant de valider cette convention, qu'un nouvel échange est lieu avec le propriétaire. D'où l'ajournement.

### **Délibération**

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de convention de servitudes entre la société Electricité Réseau Distribution France (ERDF) et la commune de Villaines-les-Rochers concernant l'implantation d'un support pour conducteurs aériens d'électricité (poteau en position d'arrêt) en limite de la parcelle cadastrée ZM n° 116 située au lieu-dit "Les Petits Grands Champs".

Cette convention est sollicitée par ERDF pour réaliser les travaux d'enfouissement de la ligne électrique aérienne de 20 000 V prévus dans le cadre du programme de résorption des lignes électriques sensibles.

Puis, Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la réunion du 02 juillet 2014, avec une personne du Pôle Grands Travaux HTA de l'Agence ERDF de Tours, venue présenter le projet d'enfouissement de la ligne électrique 20 000 V dans son intégralité et la possibilité de passer de l'autre côté de la route ce qui limiterait les travaux à effectuer.

C'est pourquoi, elle propose d'ajourner la décision de l'autoriser à signer cette convention à une réunion ultérieure aux vues de l'évolution du dossier.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide d'ajourner sa décision à une séance ultérieure selon l'évolution du dossier.

A l'unanimité des présents (Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

### **Mise en service du nouveau transformateur le 24 juin 2014**

La mise en route du nouveau transformateur situé rue des Ecoles, entre la Mairie et les bâtiments techniques, ainsi que l'arrêt de l'ancien transformateur rue des Marches ont eu lieu le 24 juin.

Les coupures ont été gérées (école ; cantine ; ...). La poursuite du chantier nécessite une concertation avec les propriétaires concernés.

Un point est demandé au Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire (SIEIL) lors d'une prochaine réunion à planifier.

## 2) 2014\_046 – Rue des Marches : Demande de subvention au titre des Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM)

Suite au rapport d'expertise du Syndicat Intercommunal Cavités 37, il apparaît qu'il est impossible pour le moment de ré-ouvrir la route rue des Marches, même sur une voie, même pour un passage piéton. L'ensemble de la zone est extrêmement fragile.

Les travaux à réaliser sont de deux types :

- Les travaux d'urgence :

- soutènement par des tirants,
- protection par des barrières dynamiques (grillage renforcé avec points d'ancrage),
- canalisation de l'eau de ruissellement avec des membranes,
- nettoyage de la végétation.

Cette première tranche de travaux permettra d'éviter un effet "château de carte" et l'ouverture d'une voie à la circulation (sauf pour les poids lourds).

- Les travaux de remise en état du site :

- injection d'une soupe de béton dans diverses caves condamnées,
- consolidation définitive de l'éperon rocheux,
- construction d'un mur de protection.

L'ordre de grandeur global du coût de ces travaux est estimé à plusieurs centaines de milliers d'euros.

La situation est complexe car elle concerne plusieurs propriétaires privés, la commune et le département. La responsabilité des travaux incombe aux propriétaires.

Les assurances interviendront en fonction de la reconnaissance de catastrophe naturelle en cours de traitement au niveau du Ministère de l'Intérieur.

Les dossiers de demande d'aide sont lourds à constituer et devraient être réalisés par chaque propriétaire. Aussi, pour simplifier les démarches, Madame le Maire a fait parvenir un courrier aux propriétaires concernés afin qu'ils indiquent leur planning de réalisation des travaux de remise en état, leur proposant le pilotage de la réalisation du dossier de Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs dits Fonds Européens Barnier par la Mairie et leur redemandant les documents nécessaires à sa finalisation.

Il concerne aussi bien les dépenses engagées par des privés et des collectivités, des frais d'étude et de travaux.

Le dossier de demande doit être remis à la Préfecture pour validation, puis il est transmis à la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), puis au Ministère de l'Environnement.

La Préfecture a confirmé que les travaux engagés avant l'accord des dossiers d'aide ne pourraient pas bénéficier d'une subvention mais cela ne remettra pas en cause la globalité du

dossier. Il est donc important de respecter l'ordonnancement des dossiers pour optimiser les différentes aides.

Nous avons eu à gérer la signalétique "Route Barrée". Pour le Service Territorial d'Aménagement du Sud-Ouest (STA du Sud-Ouest), la route départementale D57 étant obstruée, la signalétique "Route Barrée" était pertinente. Nous avons du faire valoir qu'il y avait une déviation en place et que la signalétique "Route Barrée" avait un impact sur l'activité locale. A ce jour, il n'y a plus de panneau coté Neuil, et un panneau "itinéraire conseillé Poids Lourds" à La Chapelle Saint Blaise.

L'étude hydrogéologique de l'ensemble du coteau est lancée.

Nous avons l'appui de Monsieur le Député d'Indre-et-Loire, de l'Arrondissement de Chinon, Laurent BAUMEL, pour la possibilité d'obtention d'un Fonds de Solidarité du Conseil Général (lettre de demande envoyée), de Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Chinon, venu à "Rando Troglôs" pour s'informer sur les techniques d'entretien du coteau et du Syndicat Cavités 37, très actif sur ce dossier.

Le Conseil Municipal les remercie tous pour leurs efforts.

Une communication est prévue sur ce sujet et une réunion publique sera organisée en septembre.

### **Délibération**

Madame le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal, de l'avancée du dossier depuis la dernière séance du 16 mai dernier.

Elle informe ensuite le Conseil Municipal que le SI Cavités 37 réalise actuellement le montage du dossier concernant la demande la subvention au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs dits Fonds Européens Barnier et a lancé la procédure pour une étude topographique, géologique et hydrogéologique en périphérie du secteur concerné soit de la rue de la Molinière au chemin n° 47.

Puis, Madame le Maire sollicite auprès du Conseil Municipal, l'autorisation d'envoyer le dossier de demande de subvention au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs dits Fonds Européens Barnier dès sa complète constitution afin de minimiser au maximum les délais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- autorise Madame le Maire à envoyer le dossier de demande de subvention au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs dits Fonds Européens Barnier dans les meilleurs délais.

A l'unanimité des présents (Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

### 3) 2014\_047 – Eglise : Demande de subvention au titre des Contrats Départementaux de Développement Solidaire (CDDS)

Le Conseil Municipal remercie l'Association "Les Amis de l'Eglise Saint André" pour la visite du 21 juin.

Monsieur MICHOT Yannick a stoppé les travaux de réfection de l'abside dans l'attente d'une solution pour la protection des peintures du X - XI siècle contre les chutes de pierres qu'en engendrerait le démontage de la toiture.

A ce jour, les travaux concernent le drainage côté mairie et côté ouest. Le montant des travaux correspondant est de 3 569,92 € HT.

Une rencontre a eu lieu avec la Fondation du Patrimoine et les contacts ont été pris avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), les Architectes des Bâtiments de France (ABF) et l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités locales (ADAC).

Une rencontre a eu lieu le 26 juin 2014 entre le Conseil Général d'Indre-et-Loire et la Communauté de Communes du Pays d'Azay-le-Rideau (CCPAR). Un point a été effectué sur le Contrat Départemental de Développement Solidaire. Cela a permis de valider l'orientation prise sur les dossiers présentés ci-après.

#### Délibération

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2014\_040, ayant le même objet en date du 16 mai 2014.

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal :

- leur souhait de réaliser cette année "la restauration de l'abside de l'Eglise ainsi que le drainage du bâtiment",
- la demande de subvention auprès du Conseil Général d'Indre-et-Loire au titre du Contrat Départemental de Développement Solidaire

puis donne la parole à Monsieur MICHOT Yannick.

Monsieur MICHOT Yannick, Conseiller Délégué en charge des Bâtiments, présente un résumé de la proposition précédente et de la visite de l'Eglise en présence de Monsieur GUYONNET de la Fondation du Patrimoine et des membres de l'Association des Amis de l'Eglise.

Lors de cette visite, il s'est avéré qu'il est nécessaire de protéger les peintures murales du XIème siècle, avant de procéder aux travaux de réfection de la toiture et des murs de l'abside sous peine de détruire celles-ci.

C'est pourquoi, Monsieur MICHOT Yannick propose au Conseil Municipal de modifier le dossier de demande de subvention au titre du Contrat Départemental de Développement Solidaire auprès du Conseil Général d'Indre-et-Loire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier ses articles L. 111-2, L. 111-3, L. 111-4, L. 111-10, et L. 3232-1 et L. 3233-1.

Vu le règlement général des Contrats Départementaux de Développement Solidaire (CDDS) tel que voté par l'Assemblée Départementale le 28 juin 2013 et modifié le 13 décembre 2013 par délibération du Conseil Général.

Conformément au Contrat Départemental de Développement Solidaire (CDDS) qui se rapporte à notre territoire, nous vous proposons de délibérer pour retenir l'inscription sur l'exercice 2014 du projet de l'Eglise - Réfection de la toiture, dont notre collectivité assure la maîtrise d'ouvrage au titre du CDDS et d'accepter les conditions d'application du contrat, qui seront opposables à notre opération susvisée.

Nous vous proposons :

- d'approuver son plan de financement tel que figurant ci-après,

Coût d'objectif de l'opération

Drainage	3 569,92 €
	<hr/>
HT	3 569,92 €
TVA 20 %	713,98 €
	<hr/>
TTC	4 283,90 €

Financement prévisionnel

Subvention sollicitée : CDDS 2014	1 784,50 €
Fonds propres	2 499,40 €
	<hr/>
	4 283,90 €

- de solliciter auprès du Conseil Général d'Indre-et-Loire une subvention au titre du Contrat Départemental de Développement Solidaire d'un montant de mille sept cent quatre-vingt-quatre euros et cinquante centimes (1 784,50 €),

- le reliquat de subvention soit quatre mille cinq cent vingt-neuf euros et cinquante centimes (4 529,50 €) pourra être utilisé en accord avec le Conseil Général d'Indre-et-Loire pour le programme de Voirie - Sécurité routière,

- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

ADOpte le projet de drainage de l'Eglise présenté par Monsieur MICHOT Yannick, Conseiller Délégué en charge des Bâtiments,

APPROUVE le plan de financement tel que figurant ci-après,

Coût d'objectif de l'opération



Drainage	3 569,92 €
	<hr/>
HT	3 569,92 €
TVA 20 %	713,98 €
	<hr/>
TTC	4 283,90 €
 <u>Financement prévisionnel</u>	
Subvention sollicitée : CDDS 2014	1 784,50 €
Fonds propres	2 499,40 €
	<hr/>
	4 283,90 €

SOLLICITE auprès du Conseil Général d'Indre-et-Loire une subvention au titre du Contrat Départemental de Développement Solidaire d'un montant de mille sept cent quatre-vingt-quatre euros et cinquante centimes (1 784,50 €),

ACCEPTTE que le reliquat de subvention soit quatre mille cinq cent vingt-neuf euros et cinquante centimes (4 529,50 €) soit utilisé en accord avec le Conseil Général d'Indre-et-Loire pour le programme de Voirie - Sécurité routière,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette opération.

A l'unanimité des présents (Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

#### **4) 2014\_048 – Voirie - Sécurité routière : Demande de subvention au titre des Contrats Départementaux de Développement Solidaire (CDDS)**

Une réunion du Comité Voiries - Réseaux a eu lieu ainsi qu'une réunion du Groupe de travail sur l'Aménagement du carrefour de l'école.

Madame ORY Fabienne, Adjointe au Maire, précise que le projet de sécurité routière concerne tout le village.

La présente demande de subvention concerne l'achat de bornes réfléchissantes et de barrières pleines pour l'Aménagement du carrefour de l'école ainsi que des panneaux de signalisation et le remplacement des miroirs abîmés.

Cette nouvelle signalétique (STOP, 30 ...) sera en test en octobre rue de la Galandière.

Les travaux d'aménagement du carrefour de l'école ne pourront pas commencer tant qu'au moins une voie de circulation n'est pas rétablie rue des Marches.

Pour connaître le détail du projet d'aménagement du carrefour de l'école, se rapprocher du Comité Voirie - Réseaux (Panneaux 1 341,09 € HT, Barrières et bornes réfléchissantes 5 841,11 € HT, Aménagement complémentaire 2 000,00 € HT).

## Délibération

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal :

- leur souhait de réaliser "le projet d'aménagement de la sécurité routière",
- la demande de subvention auprès du Conseil Général d'Indre-et-Loire au titre du Contrat Départemental de Développement Solidaire,

puis donne la parole à Madame ORY Fabienne.

Madame ORY Fabienne, Adjointe au Maire en charge de la Voirie et de la Sécurité routière, présente un projet d'Aménagement de la sécurité routière.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier ses articles L. 111-2, L. 111-3, L. 111-4, L. 111-10, et L. 3232-1 et L. 3233-1.

Vu le règlement général des Contrats Départementaux de Développement Solidaire (CDDS) tel que voté par l'Assemblée Départementale le 28 juin 2013 et modifié le 13 décembre 2013 par délibération du Conseil Général.

Conformément au Contrat Départemental de Développement Solidaire (CDDS) qui se rapporte à notre territoire, elle propose de délibérer pour retenir l'inscription sur l'exercice 2014 du projet de l'Aménagement de la sécurité routière, dont notre collectivité assure la maîtrise d'ouvrage au titre du CDDS et d'accepter les conditions d'application du contrat, qui seront opposables à notre opération susvisée.

Elle propose :

- d'approuver son plan de financement tel que figurant ci-après,

### Coût d'objectif de l'opération

Panneaux de signalisation	1 341,90 €
Barrières et bornes avec bande réfléchissante	5 842,11 €
Miroirs	2 000,00 €
	<hr/>
HT	9 184,01 €
TVA 20 %	1 836,80 €
	<hr/>
TTC	11 020,81 €

### Financement prévisionnel

Subvention sollicitée : CDDS 2014	4 529,50 €
Fonds propres	6 491,31 €
	<hr/>
	11 020,81 €

- de solliciter auprès du Conseil Général d'Indre-et-Loire une subvention au titre du Contrat Départemental de Développement Solidaire d'un montant de quatre mille cinq cent vingt-neuf euros et cinquante centimes (4 529,50 €),
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

ADOpte le projet d'Aménagement de la sécurité routière présenté par Madame ORY Fabienne, Adjointe au Maire en charge de la Voirie et de la Sécurité routière,

APPROUVE le plan de financement tel que figurant ci-après,

Coût d'objectif de l'opération

Panneaux de signalisation	1 341,90 €
Barrières et bornes avec bande réfléchissante	5 842,11 €
Miroirs	2 000,00 €
	<hr/>
HT	9 184,01 €
TVA 20 %	1 836,80 €
	<hr/>
TTC	11 020,81 €

Financement prévisionnel

Subvention sollicitée : CDDS 2014	4 529,50 €
Fonds propres	6 491,31 €
	<hr/>
	11 020,81 €

SOLLICITE auprès du Conseil Général d'Indre-et-Loire une subvention au titre du Contrat Départemental de Développement Solidaire d'un montant de quatre mille cinq cent vingt-neuf euros et cinquante centimes (4 529,50 €)

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette opération.

A l'unanimité des présents (Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

**5) 2014\_049 – Désignation des délégués au Comité Local d'Animation et de Développement (CLAD) de la Région Centre**

Délibération

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que la Région Centre, Autorité Organisatrice des transports collectifs régionaux, dans son souhait d'améliorer la qualité des services rendus aux usagers des lignes TER, a mis en place sur chacun des axes de son périmètre des comités de lignes.

Pour notre secteur, la Région Centre a mis en place un Comité Local d'Animation et de Développement (CLAD) sur les lignes suivantes :

- \* Tours - Port-de-Piles
- \* Tours - Chinon

Ces comités réunissent élus, associations, organisations syndicales de cheminots, usagers représentants de SNCF et de RFF avec pour objectif la qualité du service rendu et éventuellement ses évolutions.

Madame le Maire rappelle que la commune est indirectement concernée avec la navette de rabattement sur la gare d'Azay-le-Rideau parce que cette dernière cale ses horaires sur les horaires des trains de la ligne TER.

Puis, Madame le Maire propose de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour représenter la commune aux réunions de ce Comité Local d'Animation et de Développement (CLAD).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

DESIGNE

- en qualité de membre titulaire : Monsieur BRUYANT François
- en qualité de membre suppléant : Madame GIRAULT Florence

A l'unanimité des présents (Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

#### Navette

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal a validé le maintien de la navette de rabattement vers la gare d'Azay-le-Rideau pour 1 an (troisième et dernière année du contrat en cours avec le Conseil Général d'Indre-et-Loire). La participation de la commune à cette opération est d'environ 6 000,00 € par an.

Il est maintenant possible de prendre un ticket combiné navette + TER, dans la navette, avec une réduction de 2,00 € sur le prix des tickets achetés séparément.

## **6) 2014\_050 – Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

### **Délibération**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans chaque commune, il est institué une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) composée du maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires (pour les communes de 2 000 habitants ou moins).

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat

du Conseil Municipal.

C'est pourquoi à la suite des récentes élections, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Les six commissaires titulaires ainsi que les six commissaires suppléants sont désignés par l'Administrateur Général des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Les commissaires, hommes ou femmes, doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne, âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux de la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1650-1,

Considérant qu'il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs (CCID),

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

APPROUVE la liste présentation de contribuables, ci-dessous, comprenant douze commissaires titulaires et douze commissaires suppléants, à transmettre à l'Administrateur Général des Finances Publiques :

**Commissaires titulaires :**

Monsieur DENIS Bernard  
Madame POISSON Isabelle  
Monsieur ELLUIN Jean-François  
Madame MORIN Jocelyne  
Monsieur CARRE Robert  
Madame RICHARD Colette  
Monsieur VANLERBERGHE Roger  
Madame LOTHION Agnès  
Monsieur CAMUS François  
Monsieur GOURDON Pierre  
Monsieur ROY Sylvain  
Monsieur MENEAU Jean-Philippe

**Commissaires suppléants :**

Monsieur LAGOUTTE Jean  
Madame GORICHON Nathalie  
Monsieur METEZEAU Claude  
Madame HERVE Annie  
Monsieur BASTARD Jean-Marc  
Madame PICHET Brigitte  
Monsieur BENARD Jean-Louis  
Monsieur PIOT Jacques  
Madame DOUCET Liliane  
Monsieur ROY Pierre  
Madame LE GATT Paulette  
Monsieur MENEAU Jean-Claude

A l'unanimité des présents (Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

**7) 2014\_051 – CCPAR : Commission Intercommunale des Impôts Directs**

**Délibération**

Madame le Maire informe les Conseillers Municipaux que le renouvellement du Conseil Municipal, implique la proposition de deux noms de personnes titulaires et de deux personnes suppléants pour éventuellement siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) de la Communauté de Communes du Pays d'Azay-le-Rideau (CCPAR).

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu la délibération n° 2014.05.07 du Conseil Communautaire en date du 14 mai 2014, autorisant le Président à solliciter les communes membres de la Communauté de Communes du Pays d'Azay-le-Rideau afin qu'elles proposent deux noms de personnes titulaires et deux noms de personnes suppléants susceptibles de figurer sur la liste des membres potentiels qui sera soumise au Conseil Communautaire puis envoyée à la Direction Départementale des Finances Publiques,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

**- Propose en qualité de personnes titulaires :**

Madame BERGEOT Marie-Annette, Maire  
Madame HUCTEAU Valérie

**- Propose en qualité de personnes suppléants :**

Monsieur MICHOT Yannick, Conseiller Délégué  
Monsieur HOUET Michel

A l'unanimité des présents (Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

**8) 2014\_052 – CCPAR : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**

**Délibération**

Madame le Maire informe les Conseillers Municipaux que le renouvellement du Conseil Municipal, implique la désignation d'un représentant de la commune pour siéger à la Commission Local d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Pays d'Azay-le-Rideau (CCPAR).

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1609 nonies C,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Azay-le-Rideau,

Vu la délibération n° 2014.05.09 du Conseil Communautaire en date du 14 mai 2014, demandant au 12 communes composant la Communauté de Communes du Pays d'Azay-le-Rideau de bien vouloir désigner un représentant qui siègera à la Commission Local d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

DESIGNE Madame BERGEOT Marie-Annette, Maire pour représenter la commune.

A l'unanimité des présents (Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

## **9) 2014\_053 – Informatique : Renouvellement du contrat des logiciels SEGILOG**

### **Délibération**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'en 2011, la suite du renouvellement partiel du parc informatique et dans le but d'améliorer les conditions d'utilisation des logiciels, il a été décidé de changer de prestataires de logiciels.

Dans le cadre d'une procédure de marché public, la proposition présentée par la société SEGILOG a été retenue et un contrat d'acquisition de logiciels et de prestations a été signé pour une durée de trois ans.

Ce contrat arrivant à son terme le 31 août 2014, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de le renouveler et présente la proposition de renouvellement présentée par la société SEGILOG.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, par :

14 voix POUR

0 voix CONTRE

1 voix ABSTENTION (M. BRUYANT François)

- accepte de renouveler le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations présenté par la société SEGILOG, à compter du 01 septembre 2014 pour une durée de trois ans
- autorise Madame le Maire à signer le contrat et toutes les pièces administratives inhérentes à ce contrat.

A la majorité (Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 1 - Ne prend pas part au vote : 0)

Monsieur BRUYANT François est chargé de faire le point sur ce dossier.

## **10) 2014\_054 – Cimetière - Columbarium : Tarifs des concessions**

### **Délibération**

Vu, la délibération en date du 27 décembre 2001,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

FIXE ainsi qu'il suit, les modalités et tarifs des concessions du columbarium à compter du 1<sup>er</sup> août 2014 :

COLUMBARIUM	Durée	Montant
Concession	10 ans	300,00 €
	30 ans	500,00 €
Taxe de dépôt d'une urne supplémentaire		77,00 €
Taxe d'ouverture de porte		70,00 €
Taxe de dispersion dans le jardin du souvenir		46,00 €

A l'unanimité des présents (Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

### 11) 2014\_055 – Décision modificative n° 2014/01 : Virements de crédits

Madame le Maire propose de délibérer sur les virements de crédits suivants.

#### Budget général

#### Proposition de décision modification n° 01/2014

#### Informatique : Droits d'utilisation (régularisation de la TVA)

	Dépenses	Recettes
Virements de crédits		
<u>Fonctionnement</u>		
Compte 022 Dépenses imprévues	- 6,00 €	
Compte 023 Virement de la section d'investissement	6,00 €	
<u>Investissement</u>		
Compte 2051 Concessions et droits similaires	6,00 €	
Compte 021 Virement de la section de fonctionnement		6,00 €

#### Ecole : Table de ping-pong

	Dépenses	Recettes
Virements de crédits		
<u>Fonctionnement</u>		
Compte 6067 Fournitures scolaires	- 810,00 €	
Compte 023 Virement de la section d'investissement	810,00 €	
<u>Investissement</u>		
Compte 2188 Autres immobilisations corporelles	810,00 €	
Compte 021 Virement de la section de fonctionnement		810,00 €



Ecole : Achat de matériel (chaises et tables)

	Dépenses	Recettes
Virements de crédits		
<u>Investissement</u>		
Compte 21318 Autres bâtiments publics	- 1 745,00 €	
Compte 2188 Autres immobilisations corporelles	1 745,00 €	

Bâtiments communaux : Système de protection

Madame le Maire propose de passer en investissement la commande passée par la précédente municipalité en fonctionnement sur 60 mois. Cela permet une économie d'environ 3 000,00 € HT (pas d'intérêt et récupération partielle de la TVA). La première partie de travaux sera réalisée en pendant l'été et la seconde partie sera réalisée sur le budget 2015.

	Dépenses	Recettes
Virements de crédits		
<u>Fonctionnement</u>		
Compte 6135 Locations mobilières	- 1 945,00 €	
Compte 023 Virement de la section d'investissement	1 945,00 €	
<u>Investissement</u>		
Compte 21318 Autres bâtiments publics	1 945,00 €	
Compte 021 Virement de la section de fonctionnement		1 945,00 €

**Délibération**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les crédits prévus à certains comptes étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants :

Fonctionnement

Dépenses

Compte 022 R	Dépenses imprévues	- 6,00 €
Compte 6067 R	Fournitures scolaires	- 810,00 €
Compte 6135 R	Locations mobilières	- 1 945,00 €
Compte 023 OS	Virement à la section d'investissement	2 761,00 €

Investissement

Dépenses

Compte 2051 R	Concessions et droits similaires	6,00 €
Compte 2188 R	Autres immobilisations corporelles	810,00 €
Compte 2188 R	Autres immobilisations corporelles	1 745,00 €
Compte 21318 R	Autres bâtiments publics	- 1 745,00 €

Compte 21318 R	Autres bâtiments publics	1 945,00 €
<u>Recettes</u>		
Compte 021 OS	Virement de la section de fonctionnement	2 761,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

A l'unanimité des présents (Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

## **12) 2014\_056 – Ecole : Acquisition de mobilier scolaire et d'une table de tennis de table**

### **Délibération**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que selon l'évolution des effectifs des classes primaires, il est nécessaire pour la prochaine rentrée scolaire 2014-2015, d'investir dans du mobilier scolaire soit :

- 6 chaises Taille 1
- 8 tables Taille 1
- 6 chaises Taille 4
- 6 chaises Taille 6
- 3 tables doubles réglables avec 6 casiers

et présente un devis.

Puis, elle fait part de l'acquisition d'une table de tennis de table extérieure avec deux lots de deux raquettes d'un montant de six cent soixante-quatorze euros et quatre-vingt-trois centimes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- accepte d'acquérir du mobilier scolaire pour compléter les classes du primaire,
- accepte l'acquisition d'une table de tennis de table extérieure avec deux lots de deux raquettes,
  - approuve le devis du mobilier scolaire proposé d'un montant de mille quatre cent cinquante-trois euros et soixante-quatorze centimes hors taxe (1 453,74 € HT),
  - approuve le devis de la table de tennis de table extérieure avec deux lots de deux raquettes d'un montant de six cent soixante-quatorze euros et quatre-vingt-trois centimes hors taxe (674,83 € HT)
- autorise Madame le Maire à signer les devis et toutes les pièces administratives inhérentes à ces acquisitions.

A l'unanimité des présents (Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

### 13) 2014\_057 – Bâtiments communaux : Système de protection

#### **Délibération**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il a été budgétisé en section fonctionnement un système de protection des bâtiments communaux en location au budget primitif 2014 suite à la commande passée par la municipalité précédente et propose de le passer en section investissement sur deux exercices budgétaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- accepte de passer en section d'investissement le système de protection des bâtiments communaux, d'un montant de six mille quatre cent trente-neuf euros et dix centimes hors taxe (6 439,10 € HT) sur deux exercices,

- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces administratives inhérentes à ces acquisitions.

A l'unanimité des présents (Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

#### **Etat des décisions du Maire**

Vu, l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à la délégation du Conseil Municipal au Maire,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Madame le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions actées par Madame le Maire (voir Etat des décisions ci-joint en annexe).

A 23 h 45, les délibérations de l'ordre du jour étant actées, le Conseil Municipal poursuit la séance avec les informations et questions diverses.

#### **Informations diverses :**

##### **Temps d'Activités Périscolaires (TAP)**

Création d'une régie Avance TAP : Madame MORIN Céline, Adjointe au Maire, propose la création d'une régie pour faciliter l'achat des fournitures pour les TAP. Il s'agit de pouvoir acheter les fournitures dans tous les magasins et non pas uniquement dans ceux où la mairie à un compte, afin de pouvoir profiter des promotions et autres actions commerciales.

Les équipes pour les TAP de la prochaine rentrée sont presque constituées.

### Association 1001 PATTES

L'Association 1001 PATTES répond à un appel d'offre de la CCPAR concernant l'accueil des enfants le mercredi pour les communes de Vallères, Saché et de Thilouze.

### Recensement INSEE 2015

Le recensement sera coordonné par un Adjoint Administratif. Il reste 2 agents recenseurs à trouver.

### Budget Annexe Eau et Assainissement

Une rencontre a eu lieu le 2 juillet 2014 avec un représentant de la Direction Logistique de l'Armée concernant le projet de convention pour le raccordement de notre réseau sur le château d'eau du Camp du Ruchard.

### Fête du 14 Juillet

Monsieur BROCHARD Franck organise la planification de la fête qui aura lieu au Théâtre de verdure le dimanche 13 juillet 2014. Un appel aux bonnes volontés pour la mise en place sur place dès 14h est lancé.

### Comité Communication

Madame BERON Céline indique qu'une réunion a eu lieu sur la création du blog, mis en ligne le 2 juin 2014. Une réunion sur la création du site internet est prévue pour le 15 juillet 2014.

Madame GUERINEAU Virginie a effectué un état des lieux des boîtes d'information municipales. Beaucoup sont à remplacer ou à réparer. Un atelier est prévu le samedi 20 septembre 2014.

### CCPAR : Comité Culture et Communication

- 1 idée de spectacle à proposer pour 2015
- 6 septembre 2014 : Spectacle du Balkan Brass Band

### Comité Environnement - Entretien

Madame JAULIN Brigitte présente rapidement le contenu de la réunion (Concours des Maisons Fleuries, Entretien du village).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 15.  
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

## ETAT DES DECISIONS

Vu, l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à la délégation du Conseil Municipal au Maire,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Madame le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Vu, la délégation accordée à Madame le Maire par délibération n° 2014\_026 du Conseil Municipal en date du 18 avril 2014,

Au titre de la :

Délégation n° 08 : Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière

04.04.2014 Sépulture n° 02 dans terrain commune

09.05.2014 Concession n° 568 dans le cimetière pour une durée de 50 ans

09.05.2014 Concession n° 569 dans le cimetière pour une durée de 50 ans

Délégation n° 15 : Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire

22.04.2014 Renonciation à exercer le droit de préemption urbain de la commune sur :  
- le bien sis cadastré ZO n° 167

05.05.2014 Renonciation à exercer le droit de préemption urbain de la commune sur :  
- le bien sis cadastré C n° 325

14.05.2014 Renonciation à exercer le droit de préemption urbain de la commune sur :  
- le bien sis cadastré C n° 189  
- le bien sis cadastré C n° 81